SLOW



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/10/2022

N°2022-10-01

L'an deux mille vingt deux le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle de Réunion sous la présidence de Monsieur Serge DERORY.

Etaient présents:

M. DERORY Serge, Mme PONCET Valérie, Mme SENDRA Valérie,

M. ESSERTEL Cédric, M. CARTERON Philippe, Mme LEROY Nadine,

M. CHAUVE Jean-Paul, Mme FERON Florence, M. CHEMINAL Carl,

M. DUBOST Pierre

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 14

Présents : 10

Absents: 04

Nombre de suffrages

exprimés : Pour : 10 Contre : 0

Pour: 10
Contre: 0
Abstentions: 0

Procuration(s):

Etai(ent) absent(s):

<u>Etai(ent) excusé(s)</u>: Mme LECLOUX Aurélie, M. FORGE Joffrey, Mme BEAL Marie-Line, M. THINARD Franck

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. Jean-Paul CHAUVE

Date de convocation 14/10/2022

ECONOMIE D'ENERGIE

Monsieur le Maire présente les dépenses de fonctionnement d'énergie pour l'année 2022 pour notre commune et pour l'ensemble du territoire.

Monsieur le Maire souligne que le SIEL avait maintenu les tarifs jusqu'à présent mais qu'il y aura une hausse en 2023.

Les tarifs ont été votés en Février 2022 et seront appliqués sur la consommation 2022. Cependant, la consommation sera facturée en 2023.

Monsieur le Maire propose aux élus de réduire la consommation d'électricité publique et suggère de diminuer la température de l'école, de la cantine et de la bibliothèque à 19°c.

Il souhaite également que la plage horaire de l'extinction de l'éclairage publique soit modifiée, il propose donc une extinction de 21H30 à 06H00 au lieu de 23H30 à 05H30.

Envoyé en préfecture le 28/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Publié le

ID: 042-214200305-20221020-20221001-DE

Après délibération, le Conseil Municpal approuve ces idées Ont signé au registre tous les membres présents. Copie certifiée conforme.

> Fait à Bussy Albieux, le 20 Octobre 2022

Le Secrétaire de Séance Jean-Paul CHAUVE

Le Maire, Serge DERORY

2 8 OCT. 2022

Affichage fait le..... numériquement